

Semaine du 4 au 10 août 2003

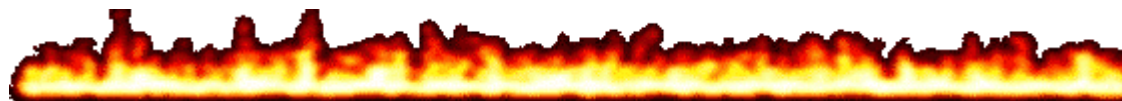
1-Divers

N'oublions pas la fragilité de notre environnement **Le feu de Lucéram progresse toujours**

Depuis lundi, plus de 700 pompiers, appuyés par des avions et des hélicoptères bombardiers d'eau, sont mobilisés pour combattre les flammes dans le haut pays niçois. Mais tous les efforts semblent sans effet sur ce feu qui saute de place en place à une vitesse incroyable. Plus de 1 600 hectares de forêts sont déjà partis en fumée. Ce matin un pompier a été légèrement blessé par l'explosion d'un obus de la seconde guerre mondiale, au milieu du brasier. Il a été transporté à l'hôpital.

En Corse, un nouvel incendie s'est déclaré dans la région de Tolla, au Nord d'Ajaccio. Il a déjà parcouru 500 hectares de maquis. Et un autre foyer important s'est déclaré aujourd'hui sur le plateau de Coscione

M6 le 11 août 2003



Pour limiter la propagation des incendies, le débroussaillage est une obligation

L'article 32 de la loi d'orientation sur la forêt définit le débroussaillage comme l'ensemble des « opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes ».

Le Préfet, dans le département, arrête les modalités d'application du présent article en tenant compte des particularités de chaque massif. Sur le terrain, il s'agit de couper à ras du sol les plantes herbacées, les arbrisseaux, les arbustes et certains arbres.

Les grands végétaux restants doivent être répartis de manière à ce que la propagation d'un incendie ne puisse se faire de l'un à l'autre.

De plus, l'élagage des branches basses des arbres ou arbustes subsistants, doit être réalisé jusqu'à une hauteur de 2 mètres.

Enfin, l'ensemble des végétaux coupés doit être évacué ou incinéré, lorsque la réglementation en vigueur dans la commune le permet.

En cas de non-respect de la réglementation :

Si vous n'effectuez pas les travaux nécessaires, vous vous exposez à des sanctions (une contravention dont le montant peut s'élever à 1500 euros).

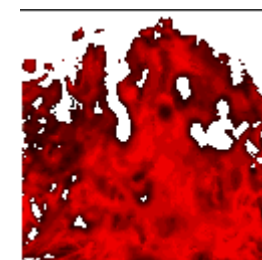
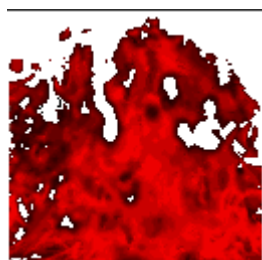
Par ailleurs, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser le débroussaillage dans un délai imparti.

Si malgré tout, vous n'effectuez pas les travaux, la nouvelle loi forestière prévoit une amende pouvant s'élever à 30 euros par mètre carré non débroussaillé.

En dernier recours, la commune peut faire exécuter les travaux d'office à vos frais.

Autres problèmes éventuels, en cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages.

Vous pouvez également être mis en cause, si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain, a facilité la propagation d'un incendie.



2-Actualite de la vie associative



Le Centre de loisirs



Le Centre de loisirs du mois de juillet a fermé ses portes le vendredi 1er août en faisant la fiesta et en fêtant l'anniversaire de Quentin. 249 enfants de la commune ont passé au moins un jour au centre de loisirs.

Djembé, tennis, poney, informatique, danse, VTT, sorties au Boréon, à Aquatica et à Sainte Marguerite, jeux d'eaux et batailles d'eaux ont jalonné les journées du CL du mois de juillet.

Au mois d'août, 20 roquefortois âgés de 7 à 12 ans vont vivre une expérience à Bargème dans le haut var sous des tipis indiens.

Pour les autres qui restent à Roquefort les Pins, voile, VTT, sorties, tennis, informatique, rollers ne manqueront pas de fleurir tout au long des 3 semaines du CL du mois d'août.

Le CL fermera ses portes le 22 août 2003 pour reprendre à partir du mercredi 3 septembre 2003.



3-Actualite de la vie municipale



Gendarmerie, le bilan de votre sécurité
L'ensemble de communautés de brigades

22 Effectif	
9 Communes	22.000 habitants à surveiller
5 Véhicules	12,000 kms/mois
Du 1^{er} juin au 31 juillet 2003	
170 surveillances générales	106 interventions
34 services de police route	¼ contrôle de vitess
6 accidents corporels (en régression par rapport à l'année précédente)	

4-Manifestations

Fête Patronale



VENDREDI 29 AOÛT 2003

- 15h à 18h** FÊTE FORAINE : Jardin des Décades Jeux pour enfants - Promenade à Poney
- 21h00** GRAND BAL : Jardin des Décades entrée libre (D.J.) Guy Speed 2000 SONO

SAMEDI 30 AOÛT 2003

- 9h à 12h** MARCHÉ AVEC ANIMATIONS : Place de la Poste 14'30,
CONCOURS DE BOULES : Jardin des Décades Pétanques en doublettes arrangées. Indemnité 300€. Participation 10€ par doublette
- 14h à 17h** DANSE, JONGLERIE Jardin des Décades sous le chapiteau
- 20h00** DÎNER MUSETTE • BOUILLABAISSE MONSTRE 20€, de 6112 ans 10€ (enfant -6 ans Gratuit) Jardin des Décades - Apéritif offert
Réservation en mairie 04 92 60 35 00
- 22h00** SOIRÉE DANSANTE PRIVÉE : Jardin des Décades

DIMANCHE 31 AOÛT 2003

- 10h30** MESSE CHANTÉE EN PROVENÇAL
en l'église de Notre-Dame de Canlache
- 11h15** DÉPÔT DE GERBE AU MONUMENT AUX MORTS

11h45	INAUGURATION DE L'EXPOSITION « <i>Roquefort-les-Pins 1983-2003</i> » (en Mairie)
12h00	APÉRITIF D'HONNEUR : devant la mairie
14h30	CONCOURS DE BOULES : Jardin des Décades Pétanques en triplettes arrangées. Indemnité 500€. Participation 15€ par triplette
15h à 16h30	JAZZ SOUS LE CHAPITEAU : Jardin des Décades Azur Jazz Quartett
21h00	THÉÂTRE DE LA MARGUERITE "Impressions Musette" sous le chapiteau: 5€ réservation en Mairie 04 92 60 35 00

Jardin des Décades.



Les dix doux doigts d'Eidi...

Le pianiste franco-libanais Billy Eidi a clôturé les « Ambiances de Festival 2003 » avec un récital plein de poésie

La petite église de Notre Dame de Canlache, qui se dresse parmi les pins et les lauriers roses, a-t-elle le pouvoir d'apaiser ceux qui la visitent ?

Prenez le pianiste Billy Eidi. Il est allé y donner un récital, vendredi soir. Ce virtuose d'origine libanaise, concertiste international, grand prix du disque, n'a rien à voir avec ces coureurs d'estrade, ces forçats du clavier, ces champions de la virtuosité que l'on rencontre souvent.

Il aime rêver, jouer avec tendresse, emprunter les chemins buissonniers, découvrir des œuvres rares où l'âme prime sur les doigts. Ce sont ces œuvres-là qu'il nous fit entendre, lors du concert qui fut donné en présence du maire et conseiller général Michel Rossi et en collaboration avec l'Académie Internationale d'Eté de Nice, où il enseigne en ce moment.

Billy Eidi demanda à ne pas être applaudi entre les morceaux ! Son récital devait se dérouler comme un poème, comme une méditation.

On entendit une « Berceuse », un « Impromptu », des pièces quasi inédites de Liszt, on entendit aussi « Saint François parlant

aux oiseaux » du même Liszt ainsi que des « Danses norvégiennes » de Grieg et des « Préludes et mazurkas » d'Anatole Liadov qui faisaient penser à Chopin.

Le public suivit, pris par la poésie du jeu, par la douceur des dix doux doigts d'Eidi.

A la fin, les auditeurs applaudirent quand même. Et de grand cœur dans cette église comble.

Alors Billy Eidi, là où d'autres auraient joué en bis quelque valse espiègle ou quelque marche tonitruante, se remit au piano et joua la... »Gondole lugubre » de Liszt !

Tout était dit !

Puis ce pianiste rare reparti en silence, laissant derrière lui l'écho de musiques émouvantes, teintées de nostalgie.

Nice Matin le 4 Août 2003

André PEYREGNE

